

Facture en EUR N°	Date	Client
FB1214	22/06/2017	1152

**CERTIFICATION ISO 14001  
EN COURS**

**PRODEMO**  
**137 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY**  
**93800 EPINAY SUR SEINE**

Référence :

Mode de règlement	Echéance	N/Id CEE : FR 05 442 595 898
VIR 45 JOURS FIN DE MOIS	31/08/2017	V/Id :

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
0010	TAXE GASOIL 4%	1,000	8,800			8,80	4

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
4	2 060,85	20,00	412,17

Total HT	2 060,85
<b>Net HT</b>	<b>2 060,85</b>
Total TVA	412,17
Total TTC	2 473,02
<b>NET A PAYER (Euro)</b>	<b>2 473,02</b>

**Pour être libératoire, paiement à adresser à :**  
**Compagnie Générale d'Affacturage - C.G.A.**  
Centre de paiement  
3 rue Francis de Pressensé  
93577 La Plaine Saint Denis Cedex France  
Tél. : 01 71 89 99 99 - Fax : 01 71 89 24 00  
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises  
IBAN : FR 76 3000 3031 7500 0011 6008 847  
BIC : SOGEFRPP  
**SUBROGÉE EN NOS DROITS**

A partir du 1er janvier 2013, le décret n°2012-1115 du 02.10.2012 a créé un article D441-5 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales à 40.00€.

Pénalités de retard (taux mensuel) : 2,13% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 0,30%

**RESERVE DE PROPRIETE** : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

84 avenue du château – ZI du Vert Galant – St Ouen L'Aumône  
BP 60645 – 95004 Cergy Pontoise cedex  
Tél : 01.34.40.07.82 – Fax : 01.34.40.01.15 – www.cogetrad.com  
SARL au capital de 45000 € - SIRET 442 595 898 00010 – Code APE 3822Z – N°TVA FR 05 442 595 898



Facture en EUR N°  
FB1214

Date  
22/06/2017

Client  
1152

CERTIFICATION ISO 14001  
EN COURS

PRODEMO  
137 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY  
93800 EPINAY SUR SEINE

Référence :

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
	<i>REF DEVIS N° EXP/SA/170133/V2</i>						
	<i>SITE PRODEMO CHANTIER (93 EPINAY) PRESTATION DU 20/06/2017</i>						
0001	Bouteille de gaz < de 3 kg	15,000	17,000			255,00	4
0001	Bouteille de gaz > de 3 kg	14,000	26,000			364,00	4
0001	Bouteille d'oxygène	12,000	60,000			720,00	4
0001	Bouteille d'azote	6,000	60,000			360,00	4
0001	Extincteur à main hors halon et bromure	2,000	17,000			34,00	4
0001	Extincteur à roue hors halon et bromure	1,000	75,000			75,00	4
0003	TGAP	1,882	12,780			24,05	4
0008	TRANSPORT 19T	1,000	220,000			220,00	4

PRODEMO

137 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

93800 EPINAY SUR SEINE

le, 26 juin 2017

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser notre organisation comptable et de développer, dans des conditions encore améliorées, nos relations avec notre clientèle, nous avons choisi de recourir aux services qu'offre l'affacturage et avons conclu un contrat avec la Compagnie Générale d'Affacturage.

Nos créances à votre égard seront désormais transférées à la Compagnie Générale d'Affacturage :

En raison de ces dispositions, toutes nos factures porteront une clause de paiement en faveur de la Compagnie Générale d'Affacturage, qui devient votre créancier par subrogation dans nos droits et actions. Vous voudrez bien adresser vos paiements à :

Compagnie Générale d'Affacturage – CGA  
Centre de paiement  
3 rue Francis de Pressensé 93577 La Plaine Saint Denis Cedex  
Téléphone : 01 71 89 99 99 - Télécopie : 01 71 89 00 52  
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises  
IBAN : FR 76 30003 03175 00001160088 47  
BIC : SOGEFRPP

En conséquence, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que seul un règlement à l'ordre du subrogé vous libère valablement. Les modifications qui pourraient affecter les termes d'origine de nos factures seront prises en considération avec son accord. Il en sera de même en cas de contestation qui devront lui être immédiatement notifiées en même temps qu'à nous-mêmes.

Ces dispositions s'appliquent, sans distinction, à l'ensemble des factures émises par nos soins et ce jusqu'à nouvel avis conjoint de la Compagnie Générale d'Affacturage et de nous-mêmes.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à ce courrier et vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Gianfranco BRANCHESI  
Directeur













